

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES PROVENCE - PITCH & PUTT 2024 - 2025
--

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement priment celles des règlements généraux.

Journée 1 : A déterminer

Journée 2 : A déterminer

Journée 3 : A déterminer

1. Les joueurs

Les joueurs doivent être à jour de leur licence FFG et de leur certificat médical et être membres de l'Association Sportive (AS) qu'ils représentent.

Les joueurs qui n'ont pas pris leur licence dans l'AS qu'ils représentent doivent être rattachés à cette AS (via Extranet FFGolf) sans quoi ils ne peuvent pas participer au championnat.

L'index n'est pas limité.

2. L'équipe

L'équipe est composée de 3 joueur(se)s dont au moins 1 salarié titulaire (2 salariés titulaires si l'équipe veut participer au classement qualificatif de la Finale de Ligue). Une équipe peut donc être composée de 1 salarié et deux extérieurs.

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers entraînera la disqualification de l'équipe.

3. Forme de jeu

Le championnat se déroule sur 3 journées organisées sur des Pitch & Putt ou des golfs compacts. Chaque tour est composé de 18 trous. Les départs sont donnés en Shotgun.

Un seul repère de départ.

Stableford brut "amélioré" :

- Double Bogey = 1 point
- Bogey = 2 points
- Par = 3 points
- Birdie = 5 points
- Eagle = 10 points

Nombre de clubs

- Qualifications : 4 clubs max dont le putter
- Finale : 3 clubs max dont le putter

4. Utilisation des voiturettes

L'utilisation des voiturettes est interdite en compétition.

5. Résultats - Classement

Classement de la journée : le résultat de chaque équipe se fait par l'addition des résultats individuels réalisés sur les 2 meilleures cartes.

2 classements seront faits : un classement OPEN qui ne prend pas en compte les statuts des joueurs (l'addition des deux meilleurs scores quel que soit le statut des joueurs) et un classement SALARIÉS (l'addition des deux meilleurs scores des joueurs salariés uniquement) qui fera référence pour la qualification à la Finale PACA et au Championnat de France.

À la fin de chaque compétition, une remise des prix sous forme de tirage au sort sera effectuée.

6. Forfaits - Scratches

En cas de forfait, l'organisateur doit en être informé dans les meilleurs délais, par mail ou par téléphone.

Aucun changement ne pourra être fait, quelle que soit la raison, de la propre initiative de l'AS en s'adressant, en particulier, directement au Golf.

7. Engagements

Les inscriptions se font par courrier électronique auprès de la responsable Mme Michèle DELTOUR golfentreprise@liguegolfpaca.org

Les droits d'inscriptions de 15€ par équipe sont payables à l'inscription par virement (voir RIB ci-dessous) ou par chèque à l'ordre de « Ligue de Golf PACA » à adresser à Ligue de Golf PACA - 9 Boulevard du 14 juillet - 13140 Miramas.

SGADMIN
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
TITULAIRE DU COMPTE Ligue Régionale de Golf Provence Alpes Côte d'Azur 9 Boulevard du 14 Juillet 13140 Miramas
DOMICILIATION AGENCE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SG MARIGNANE ENT Tél. : 04 42 37 27 43
IDENTIFICATION NATIONALE - R.I.B. INVARIANT SG MARIGNANE ENT 30003 00064 00037260029 53
IDENTIFICATION INTERNATIONALE SG MARIGNANE ENT IBAN: FR76 30003 00064 00037260029 53 ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Le nombre d'équipes est limité à 12 (division ou poules). Les places seront attribuées dans l'ordre d'inscription (ouverture le 1er juillet, clôture le 31 août).

Si à l'issue de la campagne d'inscription il reste des places, une 2^{ème} équipe par AS pourra être engagée.

Les équipes ne s'étant pas acquittées des droits d'inscription avant fin octobre seront exclues du championnat.

Le fichier des joueurs de l'AS est à renvoyer avant fin août à l'adresse mail suivante : golfentreprise@liguegolfpaca.org. Pour toute modification en cours de saison, le signaler par mail à cette même adresse.

Un capitaine devra être désigné dans le fichier de l'AS par équipe inscrite. Une même personne pourra être désignée capitaine pour plusieurs équipes. IL EST INDISPENSABLE DE RENSEIGNER SOIGNEUSEMENT LES COORDONNÉES DES CAPITAINES (adresse électronique et téléphone).

8. Organisation des Epreuves

L'organisation de l'épreuve (relation avec le golf, gestion des inscriptions, départs, résultats) est prise en charge par Thierry Monier / golfentreprise.pa-pp@liguegolfpaca.org / 06.30.23.13.43

L'organisateur ne devra s'adresser qu'aux capitaines d'équipes dont le nom figure sur le fichier des joueurs de l'AS évoqué au paragraphe 7.

9. Inscription des Joueurs

Les inscriptions des joueurs se font par l'extranet de la FFGolf (<http://xnet.ffgolf.org/login.php>) avant le lundi minuit précédant l'épreuve dernier délai.

L'inscription d'un capitaine n'est pas obligatoire. Seuls les capitaines déclarés sur le fichier des joueurs de l'AS évoqué au paragraphe 7 sont contactés.

Une fois la date limite d'inscription passée, il n'est plus possible de modifier via l'Extranet. Les modifications sont autorisées jusqu'au mardi soir minuit en envoyant un email à l'organisateur.

10. Heures de Départs et Groupes

Toutes les journées se dérouleront en shotgun.

L'heure de départ sera officiellement diffusée sur le site web : <https://liguegolfpaca.org/golf-entreprise/competitions-ge-provence-alpes/pitch-and-putt-golf-entreprise-provence-alpes/>

Toujours vérifier le vendredi soir qu'il n'y a pas eu de changement.

11. Communication - Questions

Pour l'ensemble des questions qui peuvent se poser, à savoir : heures de départs, règlements, résultats, litiges..., le joueur ne doit s'adresser qu'à son capitaine et surtout pas au golf.

Le capitaine doit s'adresser à l'organisateur (voir chapitre organisation des épreuves).

12. Fin de Saison

Le Classement général se fait par l'addition des résultats de l'équipe lors de chaque journée.

Départage : En cas d'égalité entre plusieurs équipes, les départages se font dans l'ordre suivant : sur la 3ème carte, puis la 1ère carte, puis la 2ème carte de l'équipe.

Les 2 premières équipes du classement (sur 2 salariés titulaires) disputeront la Finale de Ligue avec les 2 équipes Côte d'Azur.

Le Champion de Ligue et le Vice-Champion seront qualifiés pour le Championnat de France Fédéral Pitch & Putt.

Les équipes qualifiées devront être constituées de 2 joueurs salariés titulaires (équipe de 2).

13. Statut Enfant de salarié

Est considéré comme enfant, à condition de satisfaire à une des conditions ci-dessous.

- entre 13 et 17 ans possédant un index inférieur à 36.
- < 25 ans avec certificat de scolarité

14. Litige

Tout cas non prévu par le règlement sera traité par la commission sportive.